



République Française

.....
Département de l'Essonne

.....
Arrondissement d'Etampes

MAIRIE de SAINT-HILAIRE

Projet conduit par la société BOUYGUES TP de remodelage de terrains agricoles de la ferme des ARDENNES par apport de terre issue du chantier du grand Paris

Mardi 2 février dernier, la société BOUYGUES TP a participé à une réunion organisée à la salle polyvalente de la commune de Saint Hilaire visant à informer sur le projet de dépôt de terres issues du chantier du grand Paris sur les terrains agricoles de la ferme des ARDENNES.

La société BOUYGUES-TP vient en effet de déposer formellement un dossier d'autorisation auprès de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE Ile-de-France) pour la création et l'exploitation d'une installation classée pour l'environnement (ICPE) dont relève l'opération de dépôts de terre envisagée.

Etaient présents à cette réunion, outre les représentants des communes de Saint Hilaire, de Châlo-Saint-Mars et de Boutervilliers, les représentants de la communauté d'agglomération de l'Etampois sud Essonne (CAESE), du conseil départemental, des espaces naturels sensibles (ENS), du syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Juine et de ses affluents (SIARJA), de l'association pour la défense de la santé et de l'environnement (ADSE), de la confédération paysanne d'Ile de France ainsi que les représentants de la DRIEE Ile-de-France.

Ce projet de dépôt de terre, qualifié de « remodelage » consisterait à déposer sur les terrains agricoles de la ferme des ARDENNES, après décapage de la terre végétale, 1,5 million de mètres cubes de terre. Cette terre provient des excavations réalisées par la société BOUYGUES-TP dans le cadre des travaux de réalisation des nouvelles infrastructures de transports en commun souterraines visant à relier notamment au sud de Paris les communes de Versailles, Orly et Roissy, stockage et modelage de terres naturelles inertes. Au regard du volume considérable de terre, ce chantier devrait selon la société BOUYGUES-TP s'étendre sur huit années et engendrera la circulation d'environ une centaine de passages de camions par jour.

Cette information aux parties prenantes mentionnées ci-dessus s'inscrit dans la démarche de consultation préalable menée par la société BOUYGUES-TP dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation précitée et formulée auprès des services de la DRIEE Ile-de-France.

Comme indiqué dans le compte rendu du dernier Conseil municipal, sollicité par courrier du 23 novembre 2020, Monsieur le maire a fait part à la société BOUYGUES-TP dans son courrier du 23 janvier 2021 des réserves qu'il émettait sur ce projet. Il a notamment appelé l'attention de la société BOUYGUES-TP sur la perception potentiellement négative de ce projet de stockage de déchets inertes par la population de Saint-Hilaire. En effet, plusieurs administrés lui ont déjà fait part de leurs vives inquiétudes. Outre l'impact potentiel sur la faune et la flore, ces inquiétudes partagées par les membres du Conseil municipal concernent les risques de contamination de la nappe phréatique, de glissement de terrain ainsi que les nuisances sonores.

Monsieur le maire et les élus du Conseil municipal restent mobilisés sur ce dossier afin d'écarter au mieux toute nuisance possible pour les populations et impact sur la faune et la flore. Ils maintiendront un contact étroit avec l'ensemble des acteurs de ce projet afin de faire valoir la position des habitants de la commune.

Ainsi, vous pouvez d'ores et déjà vous adresser en mairie pour consulter le diaporama présenté par la société BOUYGUES-TP lors de la réunion du 2 février dernier et, si vous le souhaitez, faire part de vos interrogations que nous transmettrons aux parties prenantes concernées pour recueillir les réponses attendues que nous tiendrons à la disposition de tous les administrés.

Saint Hilaire, le 8 février 2021

Le Maire,
Stéphane DEMEULEMEESTER



PS : Vous trouverez des informations complémentaires sur le site de la commune
<https://sthilaire91.fr>